



Fondée en 1903
Affiliée au Comité National Olympique & Sportif Français
Agréée par le Ministère chargé des Sports

**Aux Présidents de Ligue
Aux Présidents de Commission Sportive Régionale**

Dompcevrin, le 21 juillet 2011

Messieurs les Présidents,

Vous avez reçu plusieurs documents dont le livret Général, le livret Haut Niveau, le livret Equipes et le livret des Annexes.

J'attire votre attention sur les principaux changements.

1. Dans le livret Haut Niveau, la CSNC a décidé de rouvrir un circuit au Cadre 71/2 pour offrir de la compétition à nos meilleurs joueurs qui représenteront notre Fédération dans les différentes compétitions internationales (Coupe d'Europe par équipes de clubs, Super Coupe).
La formule sportive compte 16 participants sur 2 jours avec un coût organisateur choisi par le club organisateur.

2. Dans le livret Equipes :

- a. Pour les rencontres à 3 matchs, la formule de jeu a été modifiée pour réduire les déplacements et augmenter le nombre de rencontres (détails dans l'article 7.1.07).
- b. Suite à la réunion plénière de l'Assemblée Générale et la volonté des Ligues, la CSNC est revenue sur l'aspect « coaching » d'une équipe avant une rencontre, ci-après, le nouvel article 7.1.05.

Si les deux équipes opposées se rencontrent 2 fois dans la phase en cours : lors de la première rencontre, le responsable d'une équipe tirée au sort présente par écrit au directeur de jeu la composition de l'équipe et l'ordre des joueurs. Le responsable de l'équipe adverse prend connaissance de cette liste et présente la sienne dans un délai maximum de 5 minutes. Lors de la seconde rencontre, l'ordre de présentation des listes est inversé.

Si, dans la phase en cours, le nombre de rencontres entre les deux équipes est différent de deux : les responsables de chaque équipe présentent au directeur de jeu, simultanément et par écrit, la composition de l'équipe et l'ordre des joueurs.

- c. Les engagements seront ouverts du 1^{er} au 20 septembre, et se feront sur FFB Sportif, aussi, accessible sur le site fédéral. Une information spécifique vous sera diffusée dans la dernière quinzaine d'août.

- d. Les critères de classements ont été modifiés selon les desideratas des Ligues, voir l'article 7.1.09 au complet.

Si les matchs d'une rencontre sont en plusieurs spécialités : somme des quotients (points réalisés / distance) de chaque match de la rencontre.

Prolongation avec reprise égalisatrice sur 10 % de la distance, pour chacun des matchs de la rencontre, selon les modalités de l'article 6.7.03.

3. Dans les livrets Général et Haut Niveau, la participation à une finale nationale en individuel doit se faire via le site fédéral, avec la même procédure que pour l'inscription des tournois nationaux. Cette modification fait suite à une surcharge de travail conséquente du secrétariat fédéral où la recherche des informations devient un élément chronophage. Ici, ce sont les joueurs qualifiables qui s'engagent et renseignent les différentes informations ; ils seront sélectionnés sur décision conjointe du responsable fédéral et du secrétariat, la convocation sera publiée sur le site fédéral. Extraits :

Le Club organisateur doit impérativement s'assurer de la saisie des matchs dans FFB Sportif, et informer les participants de la nécessité de s'inscrire en ligne sur le site de la FFB pour participer à la finale de France.

Le vainqueur est qualifié pour la Finale Nationale et le second est le remplaçant éventuel. Le joueur qualifié pour la Finale Nationale doit s'inscrire en ligne sur le site de la FFB, rubrique « carambole – inscription individuelle en ligne ». La période d'inscription débute 6 semaines avant la finale concernée, le jeudi à 18h00 et se termine 2 semaines avant, le jeudi à 18h00.

4. Dans les livrets Annexe et Equipes, les 3-bandistes Masters et de la Division 1 joueront 40 points, et avec une limite du temps d'exécution réduit à 40 secondes. En effet, ce changement fait suite à la décision unanime des fédérations lors de la dernière Assemblée Générale de la CEB.

Les dispositions financières vous seront diffusées courant août car elles sont en attente de décision afin d'introduire les sanctions financières. Les rares modifications sont :

- L'organisateur reverse les droits d'engagement, la dotation FFB et sa propre participation aux joueurs selon un pourcentage donné.
- Le coût organisateur est nul pour les tournois nationaux au 3-Bandes.

Le livret Artistique est en cours de rédaction et vous sera prochainement envoyé.

La CSNC vous remercie et compte sur votre soutien pour reléguer ces informations à vos comités départementaux, vos clubs et vos licenciés. Je reste à votre disposition pour de plus amples renseignements.

Recevez, Messieurs les Présidents, mes sincères salutations amicales et sportives.

Jonathan MONTEL, Pour la CSNC
Tél. : 06 01 93 89 84 – 09 51 35 41 99
Fax. : 09 56 35 41 99
Mèl. : montel.jonathan@gmail.com